

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2018

Nombre de Conseillers : L'an 2018
en exercice 17 le : 6 du mois de juillet
présents 14 le Conseil Municipal de la Commune de MIONNAY,
votants 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Henri CORMORECHE
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2018

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, G. Devrieux T. Lapalu, E. Fleury, J. Burdet, Y.Dhomont, S. Farenc, H.Fayard, A. Fayot, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucaýrol,

Absents N. Curtet, N.Garampon, G. Virone

Pouvoirs : N. Curtet à S. Farenc, G. Virone à T. Lapalu

Secrétaire de séance : JL Bourdin,

Objet : Cimetière. Modification des tarifs
DE-20180706 - 01 /9.1

M. Lapalu rappelle les tarifs actuellement applicables pour la vente de concession au cimetière. Il précise que la commission cimetière a travaillé sur la mise en place d'un second columbarium et sur la création d'un espace dédié aux cavurnes.

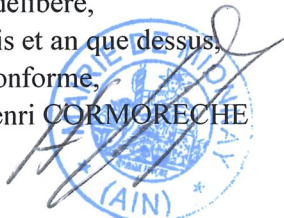
La commission cimetière propose au conseil de délibérer sur les durées et tarifs applicables.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de fixer les tarifs du cimetière comme suit :

TARIFS DES EMPLACEMENTS TOMBES			
1 tombe simple	15 ans	2,3 m ²	150,00 euros
	30 ans	2,3 m ²	300,00 euros
1 tombe double	15 ans	4,6 m ²	300,00 euros
	30 ans	4,6 m ²	600,00 euros
TARIFS DU COLUMBARIUM			
1 case	30 ans	1 case = 2 urnes	700,00 euros
TARIFS DES EMPLACEMENTS CAVURNES			
1 emplacement de caverne	30 ans	0,64 m ²	160,00 euros
TARIFS DU JARDIN DU SOUVENIR			
Droit pour apposer 1 plaque sur un bloc de remarque au jardin du souvenir	perpetuelle		25,00 euros

- Dit que ces tarifs seront applicables au 15 juillet 2018.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire, Henri CORMORECHE



Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture le : - 9 JUL. 2018

et publication ou notification du :

Le Maire, Henri CORMORECHE



- 9 JUL. 2018